Bergerac, le 12 décembre 2011

NOTE DE SERVICE

N° 3

2011-2012

DOSSIER :

Les devoirs

Circonscription de Bergerac Est

Introduction :

(l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Marne)
Objet : suppression des devoirs écrits dans la famille.

L'inspecteur d'académie

Mes chers collaborateurs,

J'ai appelé déjà votre attention sur les devoirs écrits faits dans la famille. Je vous ai dit que l'utilité en était fort contestable, qu'ils risquaient, après une journée scolaire de six heures, de fatiguer l'enfant, que les conditions matérielles où ils sont la plupart du temps exécutés, pouvaient les rendre nuisibles à la santé de nos élèves ; et je vous ai recommandé de les donner très courts, si vous ne les supprimiez pas tout à fait.
J'estime, expériences faites, que leur suppression absolue s'impose.
Elle s'impose, pour les raisons que je viens de rappeler brièvement, dans l'intérêt des enfants, qui sont exposés, dès le cours préparatoire, à un surmenage anormal. Car ce n'est pas seulement les plus grands élèves qui ont à faire de ces devoirs : j'ai vu des bambins de six ans astreints à copier, le soir, des listes de mots, ou à chiffrer des opérations interminables, et dont les maîtres s'excusaient sur le désir des parents.
Elle s'impose, dans l'intérêt des études. Les enfants ne peuvent que travailler mal dans des conditions défectueuses. Ils y oublient les méthodes de l'école. Et l'éducation même n'est pas sans en être fâcheusement touchée. Il est impossible en effet que le maître contrôle toujours, et toujours sérieusement, les devoirs faits à la maison. L'enfant s'habitue alors à bâcler un travail, à qui le maître ne peut pas accorder l'attention nécessaire, et à se contenter d'une besogne matérielle et machinale, pourvu qu'elle ait une certaine correction extérieure.
Elle s'impose encore, cette suppression, dans l'intérêt des maîtres. Vous avez mieux à faire, pour votre santé et pour votre classe, que de " mettre du rouge " sur des cahiers. Réservez vos corrections aux travaux faits sous votre direction et votre surveillance. Et vous cesserez, par surcroît, d'être exposés à des plaintes et à des réclamations : des tâches sont parfois mal dosées, ou on trouve qu'elles le sont ; il arrive que l'on compare d'école à école, de commune à commune, les manières de faire différentes des maîtres... Pourquoi donc conserver cette routine des devoirs à la maison, qui n'a que des avantages très minces et très problématiques, pour des inconvénients assurés ?
Entendez bien, cependant, que je n'interdis pas toute occupation dans la famille après la classe du soir : il ne s'agit que des exercices écrits. Je verrais au contraire avec plaisir que vous donniez comme tâche à vos élèves, avec une leçon à apprendre, tantôt la préparation de la lecture du lendemain, dont ils vous rendraient compte, tantôt un petit dessin d'imagination dont vous leur auriez indiqué le thème, tantôt un travail manuel intéressant... Et vous satisferiez ainsi, sans dommage ni surcharge pour personne, et avec un profit éducatif réel, aux désirs des familles qui demandent qu'on occupe un peu leurs enfants après l'école.
Vous voudrez donc bien, sous bénéfice des observations précédentes, supprimer absolument les devoirs écrits dans la famille.

Texte emprunté au CD "*Pédagogie de la lecture*", CNDP, 1996

Le texte ci-dessus fournit de nombreux éléments de réflexion au sujet du travail à la maison. Les arguments avancés, pour la plupart, sont toujours d'actualité. Ce texte ne date pourtant ni des années 90, ni des années 80… Voici sa phrase de conclusion :

"Cette circulaire sera appliquée, sans exception, à partir du 1er janvier **1913**."

La circulaire concernait l'académie de la Haute-Marne. Le texte national bien connu, sur le sujet, date quant à lui de 1956 :

Circulaire du 29 décembre 1956

Application ***de l'arrêté du 23 novembre 1956 relatif à la suppression des devoirs à la maison.***

Des études récentes sur les problèmes relatifs à l'efficacité du travail scolaire dans ses rapports avec la santé des enfants ont mis en évidence l'excès du travail écrit généralement exigé des élèves. En effet, le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de onze ans s'accomode mal d'une journée de travail trop longue. Le travail écrit fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité.

En conséquence, aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Cette prescription a un caractère impératif et les inspecteurs départementaux de l'enseignement du premier degré sont invités à veiller à son application stricte.

Des textes successifs rappellent l'interdiction : en 1962, 1964, 1971, 1986, 1990. La circulaire du 17 décembre 1964 ajoute même une précision et porte l'interdiction aux "écrits à exécuter hors de la classe", puisque certains enseignants interprètent les textes en déclarant ne pas donner des devoirs mais des exercices écrits.

Aujourd'hui, les devoirs à la maison restent interdits ; le travail oral, les leçons sont autorisés. Il est à noter qu'**aucun texte ne demande aux enseignants de prescrire un travail aux élèves après la journée de classe**.

Le Haut conseil de l'évaluation de l'école, dans sa publication de mai 2005, "*considère qu'il ne faut pas tolérer plus longtemps des dérives qui entretiennent, voire creusent les inégalités*".

Extrait de cette publication :

"Les études prouvent que la majorité des devoirs à la maison donnés actuellement ne se limite pas aux leçons et aux travaux oraux. Selon une enquête en 2002, menée par Begoc, 55% des enseignants du primaire reconnaissent ne pas appliquer l'instruction de 1956 puis de 1994, rappelant que le travail se limite à des activités orales. Si les leçons occupent une place importante, l'écrit côtoie également l'oral dans les devoirs à la maison. La lecture qui représente, selon Tedesco (1985), la majorité des devoirs de CP, est complétée dès le CE1 par des travaux écrits. Ce type de travail s'installe véritablement en CE2 où les tâches se diversifient (opérations, grammaire, vocabulaire...). En CM2, de nouveaux travaux écrits apparaissent, répondant à des logiques temporelles différentes ; des dossiers, des rédactions sont en effet demandés sur une périodicité plus étendue afin de préparer l'entrée en 6ème.

Ce travail écrit se compose donc d'exercices et de devoirs, distinction faite par la circulaire de 1956. Les premiers, les plus courants, sont des applications directes de la leçon et visent à une compréhension immédiate ; les seconds sont des exercices qui « impliquent un quadruple effort de réflexion, de composition, de rédaction et de présentation » (circulaire de mai 1961). Plusieurs classifications des travaux écrits ont en fait été proposées par les chercheurs et législateurs. La catégorisation la plus récurrente dans les études recensées est celle de Lee et Pruitt (Hong, Topham, 2000) qui distinguent :

- *Les devoirs de pratique dont l'objet est de renforcer les acquisitions*
- *Les devoirs de préparation qui visent à donner aux élèves une connaissance du sujet prochainement étudié en classe*

- Les devoirs de poursuite dont l'objet est de faire utiliser aux élèves des concepts dans d'autres situations

- Les devoirs de créativité qui relèvent davantage de l'analyse

Nous constaterons cependant que ce qui pose le plus de difficultés aux élèves dans le travail à domicile n'est pas tant l'exercice écrit qui, en primaire, demande apparemment peu de réflexion (devoirs de pratique), mais davantage la leçon à apprendre." (NB : voir le document de D Dubreucq à la fin de ce dossier.)

"Ces devoirs à la maison cachent un véritable paradoxe que Maulini décrit comme « le paradoxe d'apprentissage scolaire » (Maulini, 2000). Afin d'éviter aux parents d'avoir une charge et une pression trop importante lors du travail à la maison, les enseignants ont tendance à proposer des devoirs suffisamment simples pour que le travail soit l'œuvre de l'élève et non de sa famille. De ce fait, les tâches demandées aux élèves sont principalement des activités de mémorisation et de répétition, activités qui ne demandent à l'enfant ni réflexion, ni aide extérieure. Or, plus le savoir est décomposé, moins il est mobilisateur et efficace en terme d'apprentissage. Prost (1983) constate que les exercices actuellement proposés sont « uniformes, répétitifs et monotones » et propose alors d'offrir aux élèves une finalité extérieure à l'école pour surmonter ce sentiment de gratuité des études. « Sous l'influence d'idéologies technicistes qui réduisent l'apprentissage intellectuel à un processus linéaire de transmission de connaissances, suivi d'exercices d'application, nous sommes en train d'appauvrir les études ». Toutefois, ces tâches répétitives peuvent permettre l'acquisition d'automatismes et de routines nécessaires à l'apprentissage de l'enfant. En effet, certains mécanismes doivent être nécessairement intégrés par l'enfant pour le bon déroulement de sa scolarité. Or, ces tâches de mémorisation ne peuvent être faites sur le temps scolaire ; les devoirs à la maison offrent alors la possibilité à l'enfant d'intégrer ces automatismes qui permettront ensuite d'acquérir de nouvelles connaissances, sans être pénalisé par une réflexion de chaque instant sur des éléments de base. Il est par exemple très difficile de rédiger un texte structuré si l'orthographe de chaque mot soulève des difficultés et nécessite une réflexion. Certaines compétences doivent devenir des réflexes pour pouvoir ensuite progresser. Parfois jugé comme étant peu attrayant pour l'enfant, ce type de devoirs se révèle cependant incontournable pour acquérir des automatismes de base.

Outre les arguments liés à la problématique du rythme de travail des enfants, le sens accordé au travail personnel fait donc aujourd'hui débat. Plusieurs auteurs s'interrogent sur l'utilité des devoirs à la maison au regard de leurs formes et de leurs contenus. Cet aspect du travail est souvent souligné par les chercheurs qui s'interrogent sur l'efficacité des activités de répétition, de mémorisation et sur les conséquences que cela peut avoir en terme de motivation et de rapport au travail scolaire.

Pour les enseignants, un des principaux objectifs des devoirs est de favoriser l'autonomie des élèves ; de ce fait, ils insistent particulièrement sur l'aspect solitaire du travail à la maison. Mais travailler sur des exercices faciles et répétitifs favorise-t-il vraiment l'autonomie ? Selon Perrenoud (1990), ***l'autonomie ne s'atteint pas en donnant aux élèves des consignes pour qu'ils agissent seuls****. Travailler par nécessité, par calcul et souvent sans envie n'a pas véritablement de sens. «L'autonomie cela s'apprend peut être mais pas dans la solitude, pas face aux tâches démotivantes imposées par le maître, sans nécessité bien établie», (Richard, 1990).*

D'ailleurs l'étude québécoise menée en 1997 par Goupil, Comeau et Dore constate que ***pour 72% des enfants, les devoirs font moins aimer l'école****. Les devoirs ne semblent donc pas avoir d'«impact motivationnel positif» pour ces élèves. Ces derniers semblent surtout apprécier les devoirs qui laissent place à l'autonomie, notamment ceux qui prennent la forme de projets. Plusieurs auteurs insistent d'ailleurs sur cette dimension qui permet aux enfants de s'engager dans un travail intellectuel non par devoir mais parce que le projet importe. Pour que les devoirs prennent sens pour les élèves, il semble en effet essentiel de leur proposer des taches pertinentes dont la finalité est intégrée.*

D'autres arguments à opposer :

- Donner du travail à faire à la maison permet de gagner du temps en classe.

→ Rapport du HCE *: "Entre la préparation, l'explication des consignes, la correction ou encore la récitation, 1⁄2 heure à 3⁄4 d'heure par jour sont consacrés à la gestion des devoirs à la maison (Richard, 1990). Selon certains enseignants, 1/5ème de leur temps de travail hebdomadaire concerne le travail demandé aux élèves après les heures de cours."*

→ *BD n°95 de l'IA 59 : "La correction des devoirs en classe pose aussi des problèmes. Elle peut prendre du temps en début de journée, ou être faite trop rapidement, ou pas du tout. Le suivi individuel apparaît rare et ne conduit pas l'élève à produire un travail appliqué."*

Il apparait donc plus "efficient" de consacrer ce temps de classe à des séances d'apprentissage conduites par l'enseignant.

- Le travail fait à la maison peut compléter le travail effectué en classe.

→ BD n° 95 de l'IA 59 *: "Certains exercices sont mal expliqués, ont des consignes ambiguës ; certaines recherches documentaires dépassent les capacités d'un élève de l'école primaire. Le plus souvent, l'élève a besoin de la relance d'un adulte avisé. Outre les inégalités des aides, on constate des interventions trop appuyées (c'est l'adulte qui fait l'essentiel du devoir, lequel perd alors tout intérêt) ou des oppositions de méthode entre les parents et les enseignants (les opérations, la lecture au CP...)."*

- Donner du travail à faire à la maison aux élèves rencontrant des difficultés leur permet d'améliorer leurs résultats.

→ Rapport du HCE :*"Laisser les élèves et leurs familles seuls face aux devoirs et leçons est source d'inéquité ./…/ Contrairement au discours généralement tenu par les parents et les enseignants* ***, les devoirs ne peuvent être, selon plusieurs chercheurs, un moyen efficace de lutter contre l'échec scolaire****. Ils peuvent d'autant moins répondre à cet enjeu que ce sont des taches faciles, simplifiées (à ne pas confondre avec des tâches de répétition****). Il faut que l'échec soit attaqué à la racine par un enseignement différencié en classe et non par des « compensations illusoires »** *(Perrenoud, 1990)."*

→ BD n° 95 de l'IA 59 *: "En 1985, l'INRP publie un rapport de recherches (E. Tedesco, D. Manesse et S. Vari), qui montre comment le travail scolaire constitue un facteur de sélection sociale, les parents des classes défavorisées ne pouvant apporter l'aide qu'apportent les parents instruits. Les conditions matérielles sont aussi inégales (bureau ou table de la cuisine...), et les outils de documentation nécessaires sont parfois inexistants (dictionnaires, encyclopédies). Une autre recherche de l'INRP, en 1992 (F. Guiguet, L. Jaillardon sous la direction de Ph. Meirieu), confirme que le renvoi du travail personnel à la maison pénalise massivement les élèves des catégories socio- professionnelles défavorisées, alors que ces mêmes élèves obtiennent des résultats proches de ceux de leurs camarades quand le travail est fait en classe. Philippe Meirieu, même s'il constate que certaines familles modestes apportent une aide efficace à leur enfant, souligne, dans l'introduction de son livre* Les devoirs à la maison *: "****On n'insistera jamais assez sur le fait que tout renvoi systématique du travail scolaire à la maison est, en réalité, un renvoi aux inégalités****".*

- Donner du travail à faire à la maison correspond à une demande des parents.

Les parents associent parfois la qualité professionnelle d'un enseignant au fait qu'il donne des devoirs à faire.

→ La question doit être abordée en réunion de rentrée. L'interdiction des devoirs et exercices écrits à faire à la maison peut être expliquée aux parents, ainsi que la manière de suivre et d'accompagner les enfants dans leurs apprentissages :

- Le travail à la maison permet aux parents de suivre les progrès de leur enfant.

→ BD n° 95 de l'IA 59 : *"Dans son ouvrage* Aider les enfants à apprendre*, Gérard de Vecchi conseille aux enseignants de former les parents. On doit au moins les informer. Les travaux de Chauveau et Rogovas (1992) montrent que l'intercompréhension entre les parents et l'école joue un rôle déterminant dans la réussite au CP (cas de la méthode critiquée par les parents, où l'apprentissage est rendu plus difficile). Les réunions, les rencontres individuelles sont l'occasion pour les enseignants d'expliciter leurs méthodes et de préciser leurs attentes.* ***On n'attend pas que les parents jouent au "professeur du soir", mais, outre qu'ils assurent l'équilibre affectif et corporel (sommeil, repas), qu'ils montrent à l'enfant que l'école est importante de manière implicite, simple, en faisant réciter la leçon, en écoutant la lecture, en dialoguant avec l'enfant. Ce qui est déterminant dans la contribution des parents, c'est bien le sens donné à l'école, la qualité des échanges avec l'enfant, plus que la quantité de travail.***

La préparation à la sixième (argument présenté pour les devoirs) peut se faire par l'apprentissage de la gestion du cahier de textes, des leçons, le développement de la mémoire et surtout le travail fait en classe vingt-six heures par semaine. La quantité et la qualité du travail écrit et personnel réalisé en classe augmentent normalement au cycle 3. Les exigences, la rigueur s'installent sous le regard du maître."

→ La communication avec la famille est également nécessaire lors de la participation de l'élève aux actions des deux heures d'aide personnalisée. L'enseignant informe les parents des difficultés rencontrées par l'élève, indique comment l'école envisage d'y remédier, et comment ils peuvent, de leur côté, contribuer à mettre en œuvre une dynamique de progrès. La même démarche doit être conduite lors de l'élaboration d'un PPRE.

→ Les bulletins d'évaluation transmis périodiquement aux familles constituent un support privilégié de communication. Ils peuvent être suivis, si besoin, d'une rencontre entre l'enseignant et les parents, comme c'est le cas à l'issue des évaluations nationales. La transmission régulière des cahiers (cahiers de vie et classeurs de traces à la maternelle, cahiers d'entrainement à l'école élémentaire) est également une bonne pratique.

- Apprendre une leçon est un acte simple, qui peut se dérouler sans la présence du maitre.

→ BD n° 95 de l'IA 59 : "*A la maison, les élèves ont des leçons diverses : histoire, poésie, mots du cahier outil d'orthographe..., un travail oral (préparation d'une lecture...). Les pédagogues savent qu'il faut apprendre à apprendre une leçon en classe, réfléchir aux méthodologies possibles avec le maître. En rentrant chez lui, l'élève doit savoir pourquoi il apprend telle leçon, comment il peut le faire et comment et sur quoi il sera interrogé. Tout un programme. D'ailleurs, le Haut conseil de l'évaluation de l'école, à propos du travail à la maison, prône des dispositions immédiates, des instructions pédagogiques pour accompagner les programmes, pour donner des orientations explicites : finalités, charge de travail, résultats attendus."*

→ Les stratégies de mémorisation doivent donc être développées en classe. Elles sont objet de véritables séances d'apprentissage, en suivant une progression. Cette progression peut être reprise en début d'année dans toutes les classes.

→ La stratégie de lecture d'un texte, elle aussi, ne s'improvise pas. Les textes donnés à lire à la maison, dans un premier temps, ont été préalablement travaillés en classe. Ce n'est qu'au cycle 3, et quand les élèves ont acquis cette stratégie, que de nouvelles lectures peuvent être proposées.

Voir en annexe, à propos des leçons, le document élaboré par Dominique Dubreucq, CPC.

Documents utilisés :
Devoirs à la maison, avis du Haut Conseil de l'Évaluation de l'école, mai 2005
Devoirs à la maison : 50 ans de travail au noir, BD n°95 Janvier-Février 2006 – Inspection académique du Nord

À lire :

Patrick Rayou *"Faire ses devoirs, enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire"*

À propos des aides aux devoirs :

De nombreux élèves effectuent leur travail hors temps scolaire dans diverses structures :

- études surveillées prises en charge par les municipalités et animées par des enseignants,
- accompagnement éducatif dans les RRS,
- aides aux devoirs animées par des intervenants ou des partenaires extérieurs…

La question de ces heures hors temps scolaire doit être posée à la lumière de la problématique de ce dossier :

- une concertation entre les enseignants et les intervenants doit être établie pour apporter la cohérence nécessaire entre le travail scolaire et le travail hors temps scolaire,
- les intervenants doivent connaitre les méthodologies, les stratégies de mémorisation, pour aider les élèves à apprendre les leçons, et pour les accompagner dans la lecture d'un texte,
- les exercices écrits et les devoirs peuvent être remplacés par des activités complémentaires aux activités scolaires, comme la lecture d'albums, la théâtralisation des textes à lire, les recherches documentaires, l'utilisation des TUIC, les jeux éducatifs (échecs…)

Il apparait important que chaque équipe s'empare de cette question, et que le débat, porté au niveau de la communauté éducative, conduise au respect des textes en vigueur, et favorise les actions concertées pour améliorer la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, tout ceci au bénéfice des enfants qui nous sont confiés.

L'inspecteur de l'Éducation nationale

Gérard MAURICE

"Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles que tant qu'on ne les a pas tentées" André Gide

Cette note de service doit être portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de l'école, (y compris les membres de RASED, les titulaires mobiles, les professeurs stagiaires**) Elle sera insérée sur le site de la circonscription : http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENBergeracEst/spip**